

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JANVIER 2020 A 19 HEURES 30

Etaient présents : Roger DUSAUTOIR, Maire, Hervé BERTELOOT, Chantal BUISSON, Jean-Luc COURBOT, Audrey CREVECOEUR, Stéphane FREDERIC, Fabrice GUILBERT, Thérèse HOUSSIN, Marina LOBBEDEVY, Virginie SAINT-MACHIN et Claude VIEILLARD

Etaient absents : Christophe BEYAERT, excusé, qui a donné pouvoir à M. BERTELOOT
Marie-Laure FLANDRIN, excusée, qui a donné pouvoir à M. le Maire
Didier SEIGRE, excusé, qui a donné pouvoir à Mme SAINT-MACHIN
Sylvie LEFEBVRE

Secrétaire élue : Audrey CREVECOEUR

Adoption du compte rendu de la réunion précédente

Adopté à l'unanimité des voix.

2020-02 – Eglise Saint Jean- Baptiste – Travaux de restauration clos et couvert – Attribution des lots – Présentation de l'analyse des offres et autorisation du Conseil Municipal pour signer les marchés (n° 2020-02)

M.le Maire rappelle que, par délibération n° 2018-08 en date du 26 février 2018, il a été décidé d'initier les travaux de restauration du clos et couvert de l'Eglise Saint Jean-Baptiste.

Une consultation par procédure adaptée a été lancée en vue de confier ces travaux à des prestataires sur la base de 4 lots pour un montant total estimé de 863 022.01 € H.T.

- Lot n° 1 : maçonnerie – pierre de taille
- Lot n° 2 : charpente – traitement
- Lot n° 3 : couverture
- Lot n° 4 : vitraux

Suite à l'analyse effectuée par l'Agence Nathalie T'KINT, Architectes du Patrimoine, le représentant du pouvoir adjudicateur propose de retenir :

- pour le lot n° 1 « maçonnerie – pierre de taille » : l'entreprise CHEVALIER NORD pour un montant de 536 619.58 € H.T. ;
- pour le lot n° 2 « charpente - traitement » : l'entreprise BATAIS CHARPENTE pour un montant de 130 000.00 € H.T. ;
- pour le lot n° 3 « couverture » : l'entreprise E.C.R. pour un montant de 93 526.68 € H.T. ;
- pour le lot n° 4 « vitraux » : l'atelier P. BROUARD pour un montant de 44 021.30 € H.T.

Suite à la présentation de l'analyse des offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés
 - avec l'entreprise CHEVALIER NORD pour le lot n° 1,
 - avec l'entreprise BATAIS CHARPENTE pour le lot n° 2,
 - avec l'entreprise E.C.R. pour le lot n° 3,
 - avec l'atelier P. BROUARD pour le lot n° 4,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à ces marchés et notamment ceux relatifs à leur exécution (ordres de service...).

2020-03 – Adhésion au service de Conseil en Energie Partagé – Renouvellement de la convention

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le territoire de la CAPSO s'est engagé dans une transition énergétique et écologique. Les collectivités territoriales ont un rôle central à jouer dans l'intégration des aspects énergétiques. Pour la CAPSO, c'est un enjeu de taille : il s'agit de maîtriser la demande énergétique par l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, le transport... mais aussi produire localement des énergies renouvelables et de récupération.

C'est pourquoi, la CAPSO a mis en place différents dispositifs afin d'accompagner cette transition et ainsi accompagner les actions, notamment celles des communes, via les Conseillers en Energie Partagés. L'objectif est de les aider à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques tout en s'inscrivant pleinement dans les démarches mises en œuvre par la CAPSO.

Le Conseiller en Energie Partagé (CEP) est à la fois la plateforme ressource et l'ingénierie technique d'une stratégie globale d'intervention sur le patrimoine des collectivités locales.

Chacune des missions du conseiller est réalisée avec l'implication de la commune bénéficiaire du service (mobilisation du personnel municipal, délibération des élus, désignation d'un référent...).

Les missions principales pouvant être effectuées par le CEP lors de son accompagnement des communes sont les suivantes :

- suivi des données de consommation énergétique de la commune et analyse annuelle des consommations par le CEP afin de relever toute anomalie éventuelle et de faire des préconisations d'actions.
Cette action nécessite la formation d'un référent, au sein de la commune, à la saisie des consommations énergétiques du patrimoine communal dans un logiciel dédié. L'action ne pourra être menée à bien qu'après la saisie des factures par la commune ;
- réalisation d'un bilan énergétique personnalisé, sur l'ensemble ou une partie du patrimoine communal, à partir de données collectées lors de visites de sites et des factures énergétiques des trois dernières années. Proposition d'un programme d'actions en vue d'une meilleure gestion et d'une diminution des consommations, des dépenses énergétiques et des émissions de gaz à effets de serre. Les préconisations sont hiérarchisées selon la facilité de mise en œuvre, l'urgence de réalisation des travaux, les effets attendus, l'investissement nécessaire et les priorités stratégiques du territoire ;
- accompagnement à la réalisation d'une étude thermique ;
- accompagnement à la réalisation d'études de faisabilité d'énergies renouvelables ;
- appui à la mise en œuvre d'un projet relatif au Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables (COT ENR) ;
- accompagnement de projets de rénovation / construction de bâtiments ;
- accompagnement de projets de rénovation / construction d'éclairage public ;
- optimisation financière, captation d'aides financières (subventions, certificats d'économie d'énergie...) et aide à la préparation des dossiers ;
- vérification et validation des exigences techniques des cahiers des charges.

La convention prend effet à compter du 1^{er} juin 2019 pour une durée de trois ans.

Pour la commune de HOULLE, la participation financière annuelle au service CEP est de 551 €.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la reconduction de l'adhésion de la commune au service de Conseil en Energie Partagé mis en place sur le territoire communautaire. Le service de conseil en énergie partagé est implanté au sein de la CAPSO sous l'autorité de la FDE 62 qui est la structure porteuse sur le territoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, décide :

- de renouveler l'adhésion au service de conseil en énergie partagé pour une durée de 3 ans,
 - de faciliter l'accès à toutes les données nécessaires au bon exercice de la mission CEP,
 - d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat « service de conseil en énergie partagé » avec la FDE62 et la CAPSO,
 - de désigner un élu référent et un technicien référent qui seront les interlocuteurs privilégiés du CEP. Ils auront comme fonction de mobiliser les moyens nécessaires à la bonne réalisation des missions du CEP.
- Compte tenu du renouvellement prochain des Conseils Municipaux, il est décidé de surseoir à la désignation des référents.

Congrès d'Arrondissement des Anciens Combattants – Demande de subvention exceptionnelle

M. FREDERIC, Président de l'Association des Anciens Combattants de HOULLE, a adressé un courrier en Mairie pour solliciter le soutien de la Municipalité au financement des dépenses engendrées par l'organisation du Congrès qui devrait rassembler quelques 200 personnes.

Il est prévu outre l'accueil à la salle polyvalente le matin, un dépôt de gerbes aux Monuments aux Morts sur la Place et rue de Vincq puis un vin d'honneur.

Il est décidé, à la majorité des voix (abstention de M. FREDERIC), de prendre en charge les dépenses liées au pot d'accueil le matin ainsi que du vin d'honneur qui sera servi le midi.

Elles seront réglées sur les crédits ouverts au compte 6232 du budget primitif 2020.

Questions diverses

A l'unanimité des voix, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour l'examen des questions suivantes :

- a) Mouvement de grève à l'Ecole Jules Ferry le 24 janvier : le service minimum d'accueil sera mis en place ;
- b) Création d'une nouvelle Maison d'Assistants Maternelles : Mme GRAVE d'EPERLEQUES a sollicité un rendez-vous avec M. le Maire pour lui faire part de sa volonté d'ouvrir une MAM dans l'habitation sise 19 Impasse du Marais dont elle est propriétaire ;
- c) Stationnement route de Watten : un rendez-vous sera pris avec Mme MARZEC, gestionnaire de la MAM sise au n° 9 bis, et Mme PARENTY, gérante du « Bistrot Gourmand », pour évoquer avec elles le litige qui les oppose quant au stationnement ;
- d) Salle polyvalente : se renseigner pour l'acquisition d'une auto laveuse ;
- e) Personnel communal : il est décidé de surseoir pour le moment au recrutement d'un contrat d'apprentissage pour l'école ; Un nouveau contrat PEC sera signé au 1^{er} mars pour le service de restauration scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.